



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal d'Azas du 28 janvier 2020, à 20h30

Présents : Christine ANTONSANTI, Yves ALVAREZ, Alexandre BELTRAMIINI, Jean-Marc DERY, Pierre-Marie DESGROLARD, Marie-Thérèse LACOURT, Marie-Thérèse WHEELER.

Absents excusés : Pierre-Franck CHEMACK (pouvoir à Christine ANTONSANTI), Jean-Baptiste LAURENT, Evann CALVETTE, Jean-Louis GRANITI, Claude CARLE, Frédéric JOUBERT, Jean-François OLIVE.

Du public assiste au Conseil. Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Marie DESGROLARD

Madame Christine ANTONSANTI, Maire, procède à la lecture de l'ordre du jour. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 03/12/2019 est lu puis adopté à l'unanimité des présents (7 voix) moins une abstention.

La séance précédente n'ayant pas pu réunir le quorum, cette séance présente le même ordre du jour avec trois jours d'écart et n'a pas d'obligation de quorum.

1-1-2020 – Délibération : ouverture des crédits d'investissement de l'exercice 2020 avant le vote du budget principal 2020.

Comme chaque année, entre le 1^{er} janvier et la date de vote du budget, les montants des comptes d'investissement sont à 0 et il est impossible de faire des dépenses sur ces comptes. Pour pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses urgentes, la loi prévoit la possibilité de voter des crédits d'investissement sur les comptes qui pourraient être concernés à hauteur du quart du montant du budget précédent concernant les dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunts.

Le total des dépenses d'investissement prévues au budget 2019 hors remboursement d'emprunt est de 158 500 €. Le quart de ce montant est égal à 39 625 €.

Nous pouvons donc affecter 39 625 € à des prévisions de dépenses d'investissement.

La proposition d'affectation est la suivante :

2183 – Matériel informatique	3 000 €
2188 – Electroménager	2 000 €
2158 – Appareil de motoculture	3 000 €
2152 – Travaux de voirie	31 625 €
Total	39 625 €

La proposition est approuvée à l'unanimité des présents (7 voix)

1-2-2020 – Délibération : création d'une servitude de passage de la parcelle B463 dans le cadre de la vente du presbytère

La commune possède un couloir à l'arrière du bâtiment dit « Le Campanile » qui relie la cour intérieure et le jardin.

L'ancien presbytère a été mis en vente et l'acquéreur potentiel nous demande de créer une servitude pour pouvoir utiliser ce couloir, de telle façon que les futurs locataires du presbytère puissent accéder au jardin par la cour et réciproquement.

Dans ce couloir, une fenêtre aujourd'hui murée pourrait permettre, si on la transformait en porte, d'accéder à notre salle communale par l'arrière du bâtiment. Il conviendrait alors d'avoir un droit de passage par la cour pour pouvoir accéder à l'arrière du Campanile.

Nous avons donc demandé s'il pouvait être possible en échange de la servitude, de nous accorder le passage par la cour et le perçage de deux fenêtres occultantes côté jardin afin de créer un logement à louer.

Cette proposition a été refusée par le futur acquéreur.

Il nous propose en revanche d'acheter la propriété communale et de nous la louer un prix dérisoire le temps que nous trouvions une autre solution de stockage pour les associations.

Si ce projet était envisagé, il nous faudrait le passer en enquête publique.

Le Conseil remarque que l'achat d'une partie du jardin pourrait nous permettre d'aménager quelques places de

stationnement en vue de désencombrer la Grand-Rue.

Il est décidé de travailler les solutions envisageables et de les présenter à l'acquéreur potentiel.

Concernant l'objet de la délibération de ce jour, quant à la création d'une servitude de passage de la parcelle B463, **la proposition est rejetée à l'unanimité des présents (7 voix).**

1-3-2020 – Délibération autorisant le Maire à signer l'acte de vente pour une petite partie de la parcelle n°541, faisant partie du domaine privé de la commune

Cette délibération fait suite à la délibération 5-1-2019 relative à la promesse de vente de la parcelle n°541.

Le terrain a été borné par un géomètre en présence des parties concernées.

La parcelle communale qui porte le bâtiment de la mairie et ladite parcelle ont été renumérotées.

Ladite surface en contrebas du parking communal est enherbée et n'est pas utilisée par le public. Elle fait donc partie du patrimoine privé de la commune.

La proposition est approuvée à l'unanimité des présents (7 voix) moins une abstention.

Questions diverses

Mme le Maire fait état d'une réunion d'information à laquelle elle a assisté à la CCTA concernant le financement participatif pour des projets d'investissement en faveur de la transition énergétique. Cette mesure pourrait entre autres permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (mairie, école) à un coût dérisoire.

Yves Alvarez fait remarquer qu'une brique supplémentaire est tombée dans le réservoir situé en amont du lavoir. Cela rend l'endroit dangereux car si des personnes se risquent à marcher dessus, elles peuvent tomber et se faire très mal. Il est proposé de fixer un grillage à l'horizontale sur le réservoir pour éviter les chutes.

Dans le public, M. Valtierra félicite la municipalité pour le travail accompli et en particulier M. Alvarez pour sa présence auprès des personnes âgées ou en difficulté. Il fait ensuite part de son mécontentement d'avoir été sollicité par la mairie pour adhérer à la mutuelle AXA. Mme le Maire explique que la société AXA propose à tout le village un dispositif de mutuelle groupée avec des tarifs avantageux. La Mairie a uniquement proposé une réunion d'information qui n'engageait ni la mairie, ni les habitants d'Azas.

La séance est levée à 22h15.

Mme Christine ANTONSANTI	Mr Pierre-Marie DESGROLARD	Mr Jean-Louis GRANITI <i>Absent excusé</i>	Mr Pierre-Franck CHEMACK <i>Absent excusé</i>	Mr Jean-François OLIVE <i>Absent excusé</i>
Mme Marie-Thérèse LACOURT	Mr Alexandre BELTRAMINI	Mr Yves ALVAREZ	Mme Marie-Thérèse WHEELER	Mr Jean-Baptiste LAURENT <i>Absent excusé</i>
Mr Claude CARLE <i>Absent</i>	Mr Evann CALVETE <i>Absent excusé</i>	Mr Jean-Marc DERY	Mr Frédéric JOUBERT <i>Absent</i>	